

INSTALLATION DES REGISTRES COUPE-FEU

Référence au **Code de construction du Québec, Chapitre 1 - Bâtiment**, et Code national du bâtiment - Canada 2010 (modifié) (ci-après nommé Code)

CETTE FICHE CONSTITUE UN COMPLÉMENT D'INFORMATION À LA FICHE DÉJÀ PARUE FT-9.10.5.1. -01 «INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VENTILATION AUTONOME ET OUVERTURES AUTORISÉES DANS UNE SÉPARATION COUPE-FEU D'UN LOGEMENT» ET PAR CONSÉQUENT, CETTE DERNIÈRE NE RÉPÈTE PAS L'INFORMATION CONTENUE DANS LA FICHE PRÉCÉDENTE.

La présente fiche a pour objectif d'identifier les critères d'une installation conforme de registres coupe-feu pour les conduits d'un système de ventilation autonome dans une séparation coupe-feu horizontale.

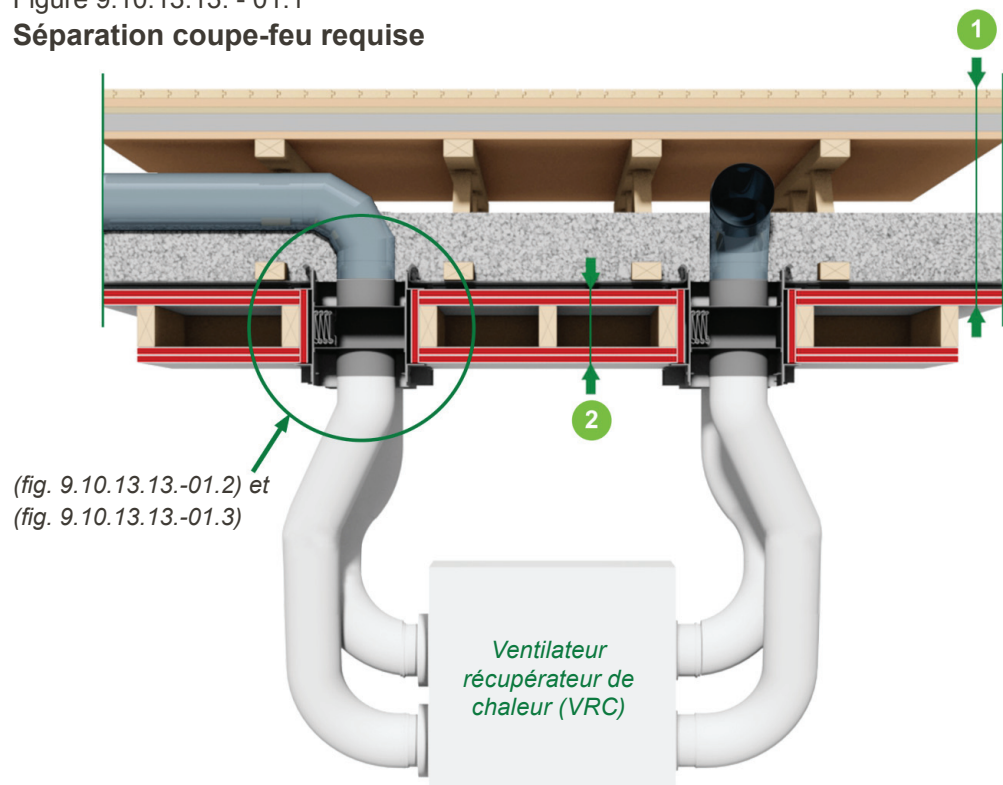
Dans tous les cas, il faut toujours s'assurer de respecter les instructions du manufacturier et de la norme NFPA 80², ainsi que les instructions de la SMACNA³.

La première figure (fig. 9.10.13.13. - 01.1) nous montre une séparation coupe-feu horizontale avec le degré de résistance au feu exigé, ainsi que la retombée localisée avec la même résistance au feu que l'assemblage de plancher au-dessus, pour une installation conforme des registres coupe-feu.

voir FT-9.10.5.1. - 01

Figure 9.10.13.13. - 01.1

Séparation coupe-feu requise



(fig. 9.10.13.13.-01.2) et
(fig. 9.10.13.13.-01.3)

- 1 Séparation coupe-feu horizontale avec le degré de résistance au feu exigé
- 2 Séparation coupe-feu supplémentaire (équivalent à la résistance au feu exigé au point 1) au plafond de la pièce où les registres traversent cette séparation coupe-feu.



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

7171, rue Jean-Talon Est,
bureau 200
Montréal (Québec)
H1M 3N2

Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Info@GarantieGCR.com

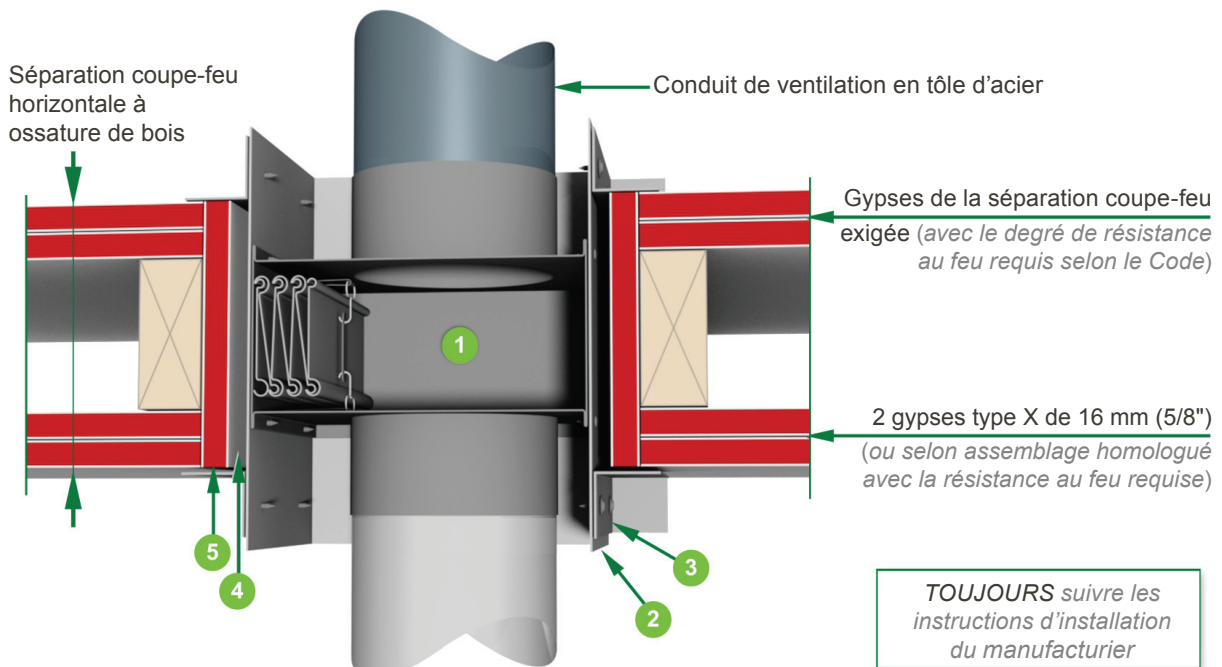
Pour une installation conforme au Code, à la norme NFPA 80, ainsi qu'aux instructions de la SMACNA, voici, de façon générale, les critères minimaux à respecter :

(voir fig. 9.10.13.13. -01.2 et 9.10.13.13. -01.3)

- Les registres sont homologués pour traverser une séparation coupe-feu et ils doivent être installés dans l'axe (au droit) de cette dernière²
- Le registre utilisé doit être homologué pour une installation horizontale
- La composition traversée doit avoir la résistance au feu minimale requise au Code en vigueur¹ ou applicable (nous recommandons l'installation de 2 gypses type X de 5/8 po (15,9 mm) comme mesure passe-partout)
- L'installation doit comprendre :
 - Un registre coupe-feu
 - Un manchon (« sleeve »)
 - Des cornières de fixation
- Le registre doit être fixé mécaniquement au manchon
- Le manchon doit être retenu par les cornières de fixation
- Il doit y avoir les espaces minimums de dilatation requis autour du manchon selon les instructions du manufacturier
- Les cornières de fixation doivent être fixées mécaniquement au manchon (ne pas fixer les cornières à la structure ou au gypse)
- Les registres doivent être espacés de minimum 100 mm (environ 4 pouces) les uns des autres³
- Pour les installations visées par le Code en vigueur, AUCUN scellant coupe-feu n'est requis à moins d'indications contraires du manufacturier (le sellant coupe-feu est requis pour les installations visées par les Codes antérieurs – jamais de scellant intumescent)

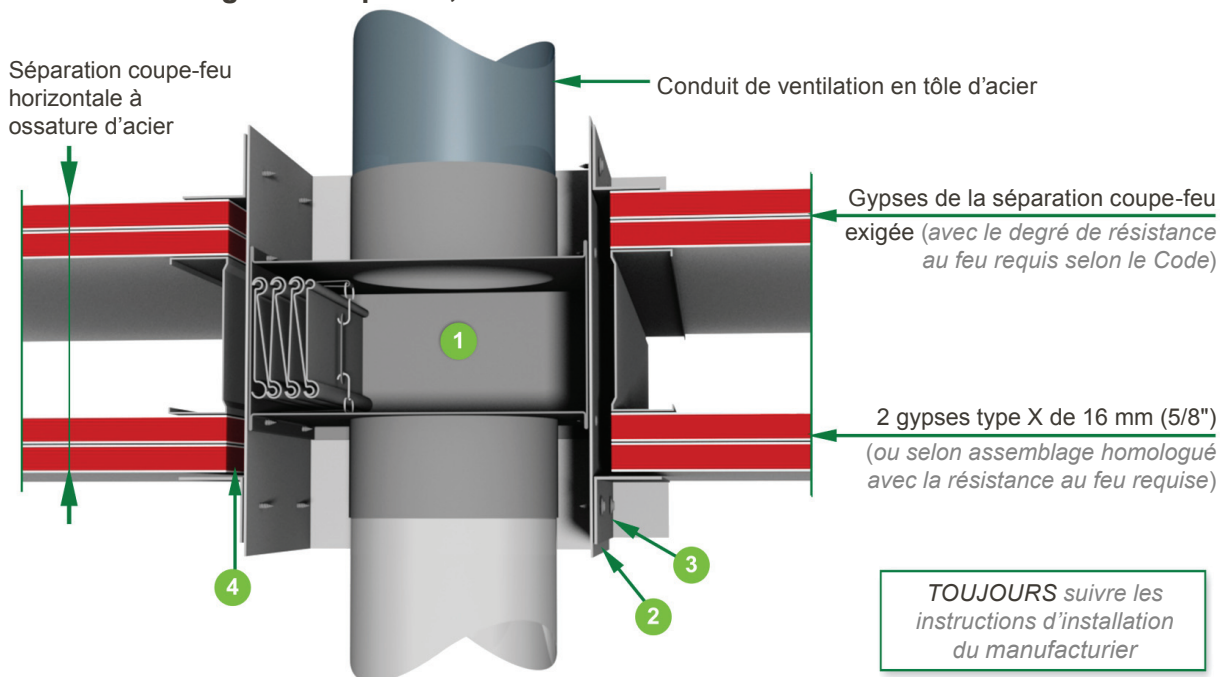
Figure 9.10.13.13. -01.2

Installation d'un registre coupe-feu, ossature de bois



- 1 Registre coupe-feu type "C" installé dans l'axe (au droit) de la séparation coupe-feu et fixé mécaniquement au manchon. (Ici, le ressort sous tension et le système de verrouillage du volet coupe-feu ne sont pas illustrés, voir le manufacturier.)
- 2 Manchon (sleeve)
- 3 Cornière de fixation de minimum 38 x 38 mm (1½" x 1½") de calibre 16 (16 gage) fixée mécaniquement au manchon
- 4 Espace de dilatation au périmètre du manchon selon les instructions du manufacturier
- 5 Gypse requis au périmètre de l'ouverture

Figure 9.10.13.13. - 01.3

Installation d'un registre coupe-feu, ossature d'acier.

- 1 Registre coupe-feu type "C" installé dans l'axe (au droit) de la séparation coupe-feu et fixé mécaniquement au manchon. *(Ici, le ressort sous tension et le système de verrouillage du volet coupe-feu ne sont pas illustrés, voir le fabricant.)*
- 2 Manchon (sleeve)
- 3 Cornière de fixation de minimum 38 x 38 mm (1½" x 1½") de calibre 16 (16 gage) fixée mécaniquement au manchon
- 4 Espace de dilatation au périmètre du manchon selon les instructions du fabricant
Gypse non-requis (*optionnel*) au périmètre de l'ouverture

RÉFÉRENCES**Garantie de Construction Résidentielle**

<https://www.garantiegr.com/fr/entrepreneurs/fiches-techniques/>

1 Code de construction du Québec, Chapitre 1 - Bâtiment, et Code national du bâtiment - Canada 2010 (modifié)

CNRC, 2015

2 NFPA 80

Standard for Fire Doors and Other Opening Protectives 2016 Edition

3 SMACNA

Fire, Smoke and radiation Damper Installation Guide For HVAC Systems

Cette fiche est basée sur l'état des connaissances disponibles au moment de son élaboration et ne constitue pas un avis ou un conseil technique. Elle est fournie uniquement à titre informatif et l'utilisateur assume donc l'entière responsabilité des conséquences pouvant résulter de l'utilisation de ladite fiche. En effet, il lui appartient de se référer, le cas échéant, à toute ressource appropriée à son projet. Conséquemment, GCR se dégage de toute responsabilité à cet égard. Les illustrations contenues dans les fiches techniques constituent une des façons de remplir les exigences du Code de construction. Il est possible que les détails des concepteurs diffèrent de ce qui est indiqué aux fiches techniques et qu'ils soient conformes au Code de construction.